

PROVENCE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

Marseille

Marché publics :
cdelepine@lamarseillaise.fr

Vie des sociétés :
ipp@lamarseillaise.fr

Martigues

martiguespub@lamarseillaise.fr



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille-Provence

Par arrêté n°21/064/CT en date du 30 mars 2021, le Président du Conseil de Territoire Marseille-Provence a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille-Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Ce projet consiste notamment à corriger des erreurs matérielles et à améliorer la rédaction de certaines règles afin d'éviter toute ambiguïté dans leur application.

L'enquête publique se déroulera **du lundi 10 mai 2021 à 9h00 au vendredi 11 juin 2021 à 17h00**.

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal Administratif de Marseille, ayant pour Président : M. François RESCH - Ingénieur génie civil retraité; et pour membres titulaires M. Paul STACHO - Ingénieur urbanisme retraité; M. Xavier COR - Ingénieur divisionnaire des TPE retraité.

Le siège de l'enquête publique est situé au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence : 58 boulevard Charles-Livon, « Le Pharo » - Marseille 7ème (adresse postale : BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02).

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, selon les modalités suivantes :

- Consultation du dossier sous forme numérique :
- depuis le premier jour de l'enquête publique à 9h, jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00, sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

<https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pluimp-modif1>

- sur des postes informatiques de consultation localisés sur chacun des 19 lieux d'enquête ouverts pendant toute la durée de celle-ci, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles notamment en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19.

- Consultation du dossier sur support papier sur 5 lieux d'enquête publique :
- au siège de l'enquête (Le Pharo),
- à la Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement, et de l'Habitat de la Ville de Marseille,
- en mairie de Septèmes-les-Vallons,
- en mairie de la Ciotat,
- en mairie de Marignane.

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h00 :

- sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique, à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pluimp-modif1>

- sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique, à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pluimp-modif1>

sur des postes informatiques de consultation localisés sur chacun des 19 lieux d'enquête ouverts pendant toute la durée de celle-ci, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles notamment en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19.

- par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante : enquetepublique-pluimp-modif1@mail.registre-numerique.fr

• Sur les registres d'enquête papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés avant l'ouverture de l'enquête publique par un des membres titulaires de la commission d'enquête - ces registres seront disponibles sur 5 lieux d'enquête publique :

- au siège de l'enquête (Le Pharo),
- à la Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement, et de l'Habitat de la Ville de Marseille,
- en mairie de Septèmes-les-Vallons,
- en mairie de la Ciotat,

- en mairie de Marignane et ce pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles notamment en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19.

- Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi), à : Mr François RESCH - Président de la commission d'enquête modification n°1 PLUi Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction de la Planification et de l'Urbanisme - Territoire Marseille-Provence - BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02

• Lors des permanences de la commission d'enquête mentionnées dans le tableau figurant ci-après.

Lieux d'accès à l'enquête publique et permanences ci-après.

Maîtres d'ouvrage / personnes responsables auprès desquelles demander des informations :

- Métropole Aix-Marseille-Provence / Territoire Marseille-Provence - Direction de la Planification et de l'Urbanisme du Territoire Marseille-Provence située CMCI, 2 rue Henri Barbusse - Marseille 1er (adresse postale : BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02)

Autorités compétentes pour statuer et décisions pouvant être prises au terme de l'enquête :

- Approbation de la modification n°1 du PLUi du Territoire Marseille-Provence par le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui pourra décider d'apporter des modifications au vu des résultats de l'enquête publique.

Période et lieux de consultation du rapport et des conclusions de la commission d'enquête :

- sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pluimp-modif1>

• à la Métropole Aix-Marseille-Provence / Territoire Marseille-Provence - Direction de la Planification et de l'Urbanisme, située CMCI, 2 rue Henri Barbusse - Marseille 1er

- dans les mairies des communes du Territoire Marseille-Provence
- à la Préfecture des Bouches-du-Rhône - Place Félix-Baret - Marseille 6ème

Informations environnementales :

- l'avis de l'autorité environnementale figure dans le dossier d'enquête publique.

N°202100**

COMMUNE	ADRESSE DU LIEU D'ENQUETE PUBLIQUE	JOUR ET HEURE D'OUVERTURE DU LIEU D'ACCES A L'ENQUETE PUBLIQUE et FORMAT DU DOSSIER ET REGISTRE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE
ALLAUCH	Service urbanisme municipal Montée Jean-Baptiste Tiran Rue Notre Dame 13190 Allauch 04 91 10 48 00	Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Lundi 17 mai 2021 de 14h00 à 17h00
CARNOUX-EN-PROVENCE	19 avenue du Maréchal Juin 13470 Carnoux-en-Provence 04 42 73 49 00	Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique	Lundi 31 mai 2021 de 9h00 à 12h00
CARRY-LE-ROUET	Service urbanisme-cadastre 5, bd Philippe Jourde 13620 Carry-le-Rouet 04 42 13 25 25	Du lundi au vendredi : 8h00-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Mercredi 19 mai 2021 de 9h00 à 12h00
CASSIS	Hôtel de ville Place Baragnon 13260 Cassis 04 42 18 36 36	Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h Le Vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-16h30 Dossier et registre numérique	Mercredi 12 mai 2021 de 14h00 à 17h00
CEYRESTE	Hôtel de ville Place du Général-de-Gaule 13600 Ceyreste 04 42 83 77 10	Du lundi au vendredi : 8h00-12h lundi, mardi et jeudi : 13h30-17h30 Sur rendez-vous Dossier et registre numérique	Mardi 18 mai 2021 de 9h00 à 12h00
CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	31 bd Armand Audibert 13220 Châteauneuf-les-Martigues 04 42 76 89 00	Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h30 Dossier et registre numérique	Mardi 18 mai 2021 de 9h00 à 12h00
ENSUES-LA-REDONNE	Hôtel de ville 15 avenue du Général Monsabert 13820 Ensues-la-Redonne 04 42 44 88 88	Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique	Jeudi 27 mai 2021 de 14h00 à 17h00
GEMENOS	Hôtel de ville Rue Maréchal-des-Logis Planzol 13420 Gémenos 04 42 32 89 00	Lundi, mardi et jeudi : 8h30-12h15 Dossier et registre numérique	Lundi 31 mai 2021 de 14h00 à 17h00
GIGNAC-LA-NERTHE	Direction des Services Techniques municipaux Service urbanisme 1 avenue des Fortunés 13180 Gignac-la-Nerthe 04 42 77 00 00	Lundi, mercredi et vendredi : 8h30-12h Dossier et registre numérique	Mardi 25 mai 2021 de 14h00 à 17h00
LA CIOTAT	Hôtel de ville Rond-point des Messageries Maritimes 13600 La Ciotat 04 42 08 88 00	Du lundi au vendredi : 8h30-17h30 Dossier papier et numérique Registre papier et numérique	Mercredi 12 mai 2021 de 09h00 à 12h00 Vendredi 11 juin 2021 de 14h00 à 17h00
LE ROVE	Hôtel de ville 4, rue Jacques Duclos 13740 Le Rove 04 91 46 80 00	Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 14h-17h30 Vendredi : 8h30-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Mardi 08 juin 2021 de 14h00 à 17h00
MARIGNANE	Guichet unique espace Marignane Rue de Verdun 13700 Marignane 04 42 31 11 11	Du lundi au Vendredi : 9h-16h Dossier papier et numérique Registre papier et numérique	Lundi 10 mai 2021 de 09h00 à 12h00 Vendredi 11 juin 2021 de 13h00 à 16h00
MARSEILLE siège de l'enquête	Siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence Le Pharo 58 boulevard Charles Livon 13007 Marseille 04 91 99 99 00	Du lundi au Vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h Dossier papier et numérique Registre papier et numérique	Lundi 10 mai 2021 de 09h00 à 12h00 Vendredi 11 juin 2021 de 14h00 à 17h00

SUITE DE L'ANNONCE LEGALE EN PAGE 14

MARTIGUES

Inscriptions au centre aéré pour l'été

Dès à présent et jusqu'au 10 août, les familles peuvent procéder aux inscriptions en accueils de loisirs « vacances été 2021 », pour les enfants de 4 ans au CM2. Les inscriptions se font à la semaine et sont acceptées jusqu'à 15 jours avant la première semaine souhaitée (week-end et jours fériés inclus). Inscriptions par courriel à enfancefamille@ville-martigues.fr ou en se présentant à l'Espace Enfance Famille (rond-point de l'hôtel de ville), du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h, sauf le mardi de 8h30 à 11h30 et de 14h30 à 17h. Pour tous renseignements concernant le fonctionnement des ALSH, contacter le 04.42.44.35.78/04.42.44.30.84 ou vacancesloisirs@ville-martigues.fr.

Conférence sur la Commune de Marseille

L'ANC (Association nationale des communistes), en partenariat avec le Cercle Manouchian et l'union locale CGT de Martigues, organise le 29 mai de 9h30 à 12h30, une conférence-débat pour célébrer les 150 ans de la Commune à Paris et à Marseille, à la Maison des syndicats, allée Benoit-Frachon.

AUBAGNE

Un nouveau guichet petite enfance

Depuis début mai, le Relais assistants maternels (RAM) est devenu le lieu ressource officiel de la Ville en matière de modes d'accueil de la petite

enfance. La structure reçoit les parents sur rendez-vous afin qu'ils puissent opter pour le choix qui leur correspond le mieux.

Plus d'informations au 04.42.18.18.02 ou petite.enfance@aubagne.fr

Campagne de la Croix-Rouge

La Ville d'Aubagne indique que les équipes de la Croix-Rouge française - délégation d'Aubagne interviennent jusqu'au 15 mai sur la commune, lors d'une campagne de sensibilisation en porte-à-porte. L'objectif de cette action est de faire connaître auprès du grand public les missions de cette association caritative, ses besoins et les défis qu'elle souhaite relever. Elle vise également à trouver de nouveaux soutiens mais ne fera l'objet d'aucune

demande d'espèce ou de chèque. Chaque ambassadeur est clairement identifiable par un badge et des vêtements aux couleurs de l'association et respecte les règles de distanciation sociale en vigueur. Merci de votre attention et de votre bienveillance envers les bénévoles de la Croix-Rouge.

Forum des jobs d'été en ligne

L'allègement des restrictions relatives à la lutte contre la propagation de la Covid-19 permet aux professionnels de la restauration d'anticiper une prochaine réouverture. L'occasion de regarder les offres d'emploi dans ce secteur d'activité proposées par le Forum des jobs d'été en ligne.

Infos : forumdesjobs.aubagne.fr

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

Marseille

Marché publics :
cdelepine@lamarseillaise.fr

Vie des sociétés :
ipp@lamarseillaise.fr

Martigues

martiguespub@lamarseillaise.fr

SUITE DE L'ANNONCE LEGALE N°202100***

COMMUNE	ADRESSE DU LIEU D'ENQUETE PUBLIQUE	JOUR ET HEURE D'OUVERTURE DU LIEU D'ACCES A L'ENQUETE PUBLIQUE et FORMAT DU DOSSIER ET REGISTRE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE
MARSEILLE	Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement, et de l'Habitat (Services Municipaux) 40 rue Fauchier 13002 Marseille 04 91 55 33 07	Du lundi au vendredi : 9h-12h / 13h45-16h45 Dossier papier et numérique Registre papier et numérique	Mardi 11 mai 2021 de 13h45 à 16h45 Jeudi 10 juin 2021 de 09h00 à 12h00
PLAN-DE-CUQUES	Direction de l'urbanisme Rue du Vert-Coteau 13380 Plan-de-Cuques 04 91 10 40 40	Du lundi au vendredi : 8h-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Mercredi 26 mai 2021 de 09h00 à 12h00
ROQUEFORT-LA-BEDOULE	Hôtel de ville Place de la Libération 13830 Roquefort-la-Bédoule 04 42 73 21 12	Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h00 Mercredi : 8h30-12h / 13h30-17h30 Dossier et registre numérique	Mardi 18 mai 2021 de 14h00 à 17h00
SAINT-VICTORET	Hôtel de ville (service urbanisme) Esplanade Albert-Mairot 13730 Saint-Victoret 04 42 15 32 00	Du lundi au vendredi : 8h30-12h Dossier et registre numérique	Vendredi 04 juin 2021 de 09h00 à 12h00
SAUSSET-LES-PINS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place des Droits de l'Homme 13960 Sausset-les-Pins 04 42 44 51 51	Du lundi au vendredi : 8h30-17h sur rendez-vous Dossier et registre numérique	Mardi 18 mai 2021 de 14h00 à 17h00
SEPTEMES-LES-VALLONS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place Didier Tramon 13240 Septèmes-les-Vallons 04 91 96 31 00	Du lundi au vendredi : 8h30-17h15 Dossier papier et numérique Registre papier et numérique	Mercredi 12 mai 2021 de 09h00 à 12h00 Vendredi 04 juin 2021 de 14h00 à 17h00



AVIS DE PUBLICITE

INSTITUTION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE PAR LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE SUR LE TERRITOIRE DE MARSEILLE PROVENCE A L'EXCEPTION DE LA VILLE DE MARSEILLE - CORRECTION D'UNE ERREUR MATERIELLE DE LA DELIBERATION URBA 030-870/20/CM DU 15 OCTOBRE 2020.

Par délibération n° URBA 025-9675/21/CM en date du 18 février 2021, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé le principe de correction d'une erreur matérielle et ainsi modifié le plan n° 120 annexé concernant le périmètre du droit de préemption urbain renforcé de la commune de Saint-Victoret.

N°202100512

Vie des sociétés

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGE 01/01/2020 la SARL ALTO LOVER 69 Rue du Rouet 13008 MARSEILLE RCS Marseille 419 883 616 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture définitive de la liquidation

202100536

L'AGE 01/01/2020 la SARL ALTO LOVER 69 Rue du Rouet 13008 MARSEILLE RCS Marseille 419 883 616 a décidé la dissolution de la société, a nommé Mme AUGÈRE Paule domiciliée 594 Avenue du Prado 13008 MARSEILLE en qualité de liquidateur et a fixé le siège de liquidation chez le liquidateur

202100537

MODE A TOI, SASU, 500 euros, 46 rue des Poilus 13600 La Ciotat, 834597262, RCS Marseille. AGE du 30/04/2021, l'associé unique décide la dissolution anticipée de ladite société. Mme MZE MDAHOMA Kamaria, 440 BD National 13003 Marseille est nommé liquidateur. Siège de la liquidation : au domicile du liquidateur.

202100538

L'AGE 31/12/2020 la SAS CASTEL'INVEST 31 Avenue Emile Cotte 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES RCS AIX 847 503 711 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture définitive de la liquidation

202100533

L'AGE 31/12/2020 la SAS CASTEL'INVEST 31 Avenue Emile Cotte 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES RCS AIX 847 503 711 a décidé la dissolution de la société, a nommé Mr RICCOBONO Richard domicilié idem siège en qualité de liquidateur et a fixé le siège de liquidation au siège

202100534

LOCATION GERANCE DE TAXI

Par acte SSP en date du 06/05/2021 il a été établi un contrat de location gérance entre Monsieur Georges, Marc POGOLOTTI, Domicilié et demeurant 56- 58 Avenue des Libérateurs - 13080 AIX EN PROVENCE titulaire de l'Autorisation de Taxi N°952 sur la commune de Marseille et, Monsieur Laurent, Auguste, François CALDERON, Domicilié et demeurant : 287 Boulevard Chave - 13004 MARSEILLE portant sur une autorisation de stationnement N°952 à compter de la date de la signature dudit contrat par la Direction du Contrôle des Voitures Publiques, renouvelable par tacite reconduction d'année en année dans un délai maximal de cinq ans.

202100535

Votre contact :
ipp@lamarseillaise.fr / 04 91 57 75 34
Devis sur demande